

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date de convocation : 3 Juin 2025

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8 + 1 pouvoir
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le treize du mois de juin à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony

Absentes : DEGAND Nathalie

Pouvoir : BLANC Emilie donne pouvoir à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 27 130625

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202012-20250613-27130625-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 07/07/2025
Publication : 07/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation



**OBJET : CESSIION D'UN BARNUM PAR LA RÉGION AURA POUR MISE A
DISPOSITION DES ASSOCIATIONS POUR LES COMMUNES DE
MOINS DE 2000 HABITANTS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes propose de céder, à titre gratuit, un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations pour les communes de moins de 2000 habitants.

La commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Elle s'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande d'aide pour la mise à disposition d'un barnum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le dispositif de mise à disposition
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande d'aide

La secrétaire de séance
ML. NAVEZ

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

Le Maire

A. FLACHER

